

**DECLARATION UE DE CONFORMITE AU REGLEMENT 2016/425 RELATIF AUX  
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Madame Anne Sophie HERGAULT, en sa qualité de Présidente, représente la société

**FDG Group**

13-15 rue Paul Vaillant Couturier  
CS40323  
94312 ORLY CEDEX

agissant en tant qu'importateur d'EPI, ayant le statut de fabricant en application des articles 3 et 12 du règlement 2016/425

déclare que le(s) article(s) ci-dessous

Référence	Marque	Désignation
0029470	Gault & Millau	Manique de cuisine

**est (sont) conforme(s) aux exigences pertinentes du règlement 2016/425 relatif aux EPI.**

Il(s) respecte(nt) les prescriptions pertinentes des normes harmonisées suivantes :  
EN 407:2020 / EN ISO 21420:2020

Il(s) est (sont) conformes au modèle ayant fait l'objet d'un examen UE de type  
n° 0072/3399/162/10/23/0153 délivré par l'IFTH, l'organisme notifié n° 0072.

**Informations complémentaires :**

- EPI de classe II
- Protection contre les brûlures lors de manipulation de plats chaud en sorti de four ou de plaque chauffante pour un usage non-professionnel.

Fait à Orly

Le 07/12/2023

